



BANQUE ET ASSURANCE



RVP



Vous avez certainement remarqué que depuis plusieurs semaines, la RVP n'est pas accessible dans l'outil dédié. En effet, des opérations de remédiation ont permis de corriger des anomalies constatées avec des cumuls inappropriés de produits. **La direction nous a cependant affirmé que suite à ce correctif, il n'y aurait aucun impact négatif sur les RVP.** D'autres opérations de cet ordre devraient être lancées dans les prochains mois. **Vos élus FO LCL ne manqueront pas de vous en informer et nous nous assurerons du non impact de ce « nettoyage » sur votre rémunération.**

La baisse de RVP constatée n'est donc pas en lien avec cette opération mais est due à notre moindre performance en ce début d'année. Comme nous l'annoncions lors d'un précédent CSE, selon les propos de la direction, nous avons eu des difficultés à compenser la diminution drastique de la commercialisation des prêts immobiliers et de tout l'équipement qui en découlait. **Les conséquences sont malheureusement bien perceptibles sur notre rémunération mais nous remontons la pente !**

PPV DE 400€ OU PAS...



Notre DDR nous a confirmé les dires de la direction nationale qui attend toujours la publication des décrets d'application de la loi de novembre 2023 pour effectuer le versement de cette prime.

La réponse est donc : « Elle sera versée au plus tard le 31.12.2024 »...

Vous ne comptez pas dessus pour vos vacances ?

TÉLÉTRAVAIL OU TRAVAIL À DISTANCE ?



Lorsque, pour des raisons techniques et/ou exceptionnelles, **vous êtes empêché de travailler sur site** et que votre manager vous autorise ou vous demande de travailler dans une autre agence ou de chez vous, vous effectuez alors du « travail à distance », non décompté de votre forfait de jours de TT et vous ne percevez pas d'indemnité. **Votre compteur de jours de TT est décompté uniquement lorsque, en accord avec votre manager, vous posez un jour de télétravail.** Vous percevez alors l'indemnité de 2,50€ pour la journée.

Lors des Jeux Olympiques de cet été, ou bien lors du passage du Tour de France dans votre ville, si le cas devait se produire, vous seriez alors en « travail à distance » non décompté de votre compteur.

ORDINATEUR PORTABLE



Il est toujours fortement préconisé **d'emporter son ordinateur portable avec soi en quittant son poste** afin d'être en capacité de télétravailler si besoin. Dans le cas où il vous est impossible de le faire, **il doit être rangé dans un placard fermé à clés.**

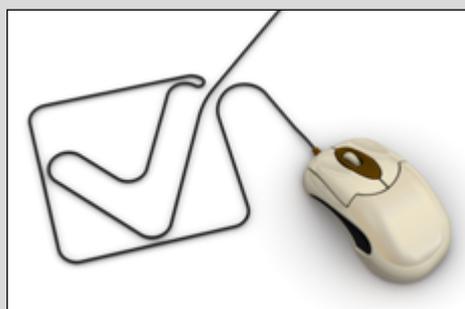
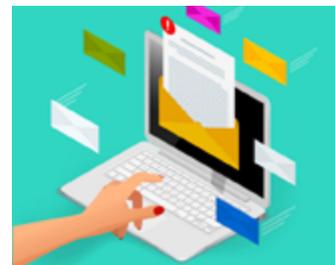
PANNE TÉLÉPHONIQUE



Vos élus **FO LCL** se sont inquiétés de savoir ce qu'il se passait en cas de panne du réseau Orange, rendant la réception des appels impossible. La direction nous répond qu'aujourd'hui, les boucles téléphoniques permettent la redirection vers la ou les autres agences du multisite ou LCL Mon Contact. **Elle estime donc que l'impact sur le TAT serait minime. Si vous êtes ou avez été dans ce cas et que vous avez constaté un réel impact d'une telle panne, n'hésitez pas à revenir vers nous afin que nous fassions remonter la situation.**

« EPARGNE RESPONSABLE »

Depuis cette année, l'ESG est obligatoire dans Solution Epargne. En effet, dans le cadre de « l'évolution réglementaire finance durable », **chaque client épargnant doit être catégorisé en fonction de son niveau de compétence : neutre, impliqué, responsable ou engagé.** Tous les supports de placement, notamment pour les plus engagés ne sont pas encore disponibles mais devraient l'être probablement avant la fin de l'année. **LCL pourra alors offrir des produits répondant aux aspirations des clients soucieux d'une finance durable. On avance !**



LOGICIEL LCL MON PATRIMOINE

Actuellement en test sur la DGA Grand Montpellier entre autres, le logiciel « **LCL Mon Patrimoine** » devrait être généralisé d'ici la fin de l'année. Il facilitera la gestion de la clientèle haut de gamme, dans une démarche de conseil en investissement et devrait permettre, à terme, un accompagnement au niveau de la fiscalité. **Ce logiciel ayant connu un démarrage plus que laborieux a semble-t-il été grandement amélioré afin de fournir une aide de qualité aux conseillers. Vous nous direz ?**



RTT SALARIÉS À TEMPS PARTIELS

Depuis plusieurs mois, vos élus interpellent la direction au sujet des calculs incompréhensibles de RTT pour les temps partiels. En effet, le changement de ce mode de calcul, décidé unilatéralement par la direction, fait ressortir des erreurs en défaveur de plusieurs salariés. La direction locale attend toujours une réponse du central... **Vos élus FO LCL ont alors rappelé à la direction son obligation d'appliquer l'accord 35 heures, cadrant les RTT. Si ce n'est déjà fait, n'hésitez pas à nous adresser votre dossier si vous êtes concernés.**



DROIT À L'IMAGE

Le digital étant bien ancré dans les pratiques, vos élus vous rappellent qu'un formulaire interne sur le droit à l'image est disponible chez LCL et doit être rempli et signé par chaque salarié avant toute utilisation de son image. Il en est de même pour les clients. **Afin d'éviter tout litige ultérieur, n'oubliez pas de remplir cette obligation.**



DERNIÈRE MINUTE : DÉPART DU DR DE MARSEILLE

« Fais ce que je te dis mais ne fais pas ce que je fais »... Après seulement 18 mois à la tête de la DR Marseille, le Directeur Régional s'en va chercher une herbe plus verte au Crédit Agricole de Provence. Il nous semblait pourtant qu'il n'était pas possible de postuler sur un autre poste avant 3 ans. Ah ben si finalement !! Même si cette mutation a semble-t-il été initiée par le groupe, elle met largement à mal le devoir d'exemplarité dont doit faire preuve un manager de ce niveau. No comment...



Lydie COMPIN, DSR FO LCL Tél. : 06 19 55 68 28 – Fabien ALCAZAR – Benjamin BARALE - Yannick BLANCHARD
Kelly BOULE – Sandro CAPALDINI – Brice CHANON - Karine DOS REIS – Danièle GOURDET - Céline GOURDON
Florence LALLET – Arnaud MICHEL – Eric ROMAIN – William WAECHTER – Caroline ZBINDEN

RESTEZ INFORMÉS ET CONNECTÉS À FO-LCL



twitter.com/FOLCL



FO LCL



[folclinsta](https://www.instagram.com/folclinsta)

